

HAINAUT

Administration communale
de QUEVYARRONDISSEMENT
JUDICIAIRE DE MONSle présent extrait est délivré exclusivement
pour

1. renseignements administratifs
2. Affaire militaire,
2. Servir en vertu de la loi hypothécaire
3. Allocations familiales
4. Mutuelle
5. Pension de vicillesse
6. Domnages de guerre
7. Service en matière de pension militaire
8. Accidents de travail
9. Service de l'Hygiène à Mons

l'article 44 du code
civil (1)

(1) Seulement pour les pièces jointes au
double des registres de l'Etat civil à déposer
au Greffe du Tribunal

ROYAUME DE BELGIQUE

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE DECES

Des registres de l'Etat civil de la commune de Quévy a été extrait ce
qui suit :le vingt mai deux mil treize
est décédée à Quévy :**Lecron Sophie**

née à Louvain

le dix octobre mil neuf cent septante

domiciliée à Quévy(Givry), Chaussée Brunchaut, 65/A000
célibataire.Pour extrait conforme, délivré sur papier libre pour la raison
reprise en marge sous le n°4

délivré le 22 mai 2013

L'Officier de l'Etat civil,



Note - Les extraits des registres de l'Etat civil destinés à l'Intérieur du
Royaume ne doivent plus être légalisés (loi du 02 juin 1894)